Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 20 mars à Tours

Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Nous apprécions de pouvoir faire la connaissance de Madame la Secrétaire générale. Nous tenons à remercier les personnels du Saep pour leur disponibilité en particulier Madame Coquard.

Les représentants du Spelc élus pour siéger en CCMI souhaitent revenir sur plusieurs points :

Le pacte enseignant :

Nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur les missions et la dotation attribuée aux différents établissements.
Nous nous étonnons sur la façon dont certains pactes sont utilisés et que des enseignants ne soient toujours pas rémunérés.
Nous demandons qu'un bilan soit fait lors de la prochaine CCMI.

Rémunération des maîtres délégués

Nous sommes régulièrement questionnés par des maîtres délégués qui ne perçoivent pas leur salaire avant de longues semaines. Nous savons que la procédure est complexe et dépend tout d'abord des documents remplis par les chefs d'établissement. Malheureusement, cela ne fait qu'accentuer la situation précaire de nos collègues et les incite à démissionner

Avancement accéléré d'échelon

Nous continuons à nous interroger sur les possibilités d'avancement des enseignants.

Les modalités de promotion permettent d'agréger les reliquats sur deux années à condition de ne pas dépasser les 30% des promouvables. Ceci est très injuste. Peu d'enseignants peuvent bénéficier de la bonification d'ancienneté dans les départements à faible effectif. Dans ces départements à faible effectif, les règles en vigueur ne permettent pas à nos collègues de valoriser leur rendez-vous de carrière.

Le bilan sur les appréciations finales nous montre les disparités entre les départements. Nous devons rester prudents sur l'interprétation de pourcentages pour une population à faible effectif.

Carte scolaire

Les décisions d'ouvertures et de fermetures sont arrêtées actuellement. Nous participons aux réunions organisées par l'Enseignement catholique mais nous ne comprenons pas que vous n'entendiez pas notre avis alors que vous recevez les directeurs diocésains.

Au sujet de la mise en place de direction « multisites », nous redisons notre désaccord sur cette modalité de gouvernance qui n'apporte pas toutes les garanties en termes de sécurité. A chaque fois, c'est la fermeture à moyen terme d'une des écoles.

Mouvement de l'emploi :

Nous sommes très investis dans le travail préparatoire afin que les règles qui régissent le mouvement soient respectées.

Nous rappelons que l'annexe 2 doit permettre d'établir la liste des postes publiés au mouvement sans y déroger jusqu'à la fin de celui-ci.

Nous demandons à nouveau que les nominations des chefs d'établissement ne soient pas tardives et n'entrainent pas de modification dans la publication des emplois. Nous savons, qu'à ce jour, certaines décisions ne sont pas prises au sujet des directions multisites.

Moyens de remplacement :

Nous vous remercions de la présentation de la consommation des moyens de remplacement en 2022-2023 et pour le 1er trimestre 2023-2024. Malgré nos demandes répétées, nous sommes toujours en attente de connaître la consommation du Bop 139 dans l'académie. Nous ne savons pas si l'enveloppe budgétaire globale des moyens de remplacement est totalement consommée. Nous demandons que les règles soient revues pour faciliter les remplacements dans les écoles en particulier pour les départs en formation.

Autorisation d'absence :

Nous demandons que soit rappelé que toute absence doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Saep et que les enseignants en congé de maladie ne peuvent pas être remplacés par des salariés de l'établissement ou par des bénévoles même s'il sont des enseignants en retraite.